

La COPARENTALITÉ au palais de justice

Difficile de se séparer sans douleur, surtout quand on a des enfants.

Le Québec, déjà champion du divorce « à l'amiable », offre un atelier au palais de justice de Montréal pour aider les parents séparés à s'approprier le concept de coparentalité. Le but : réduire les souffrances de leurs enfants, et alléger leurs propres épreuves. NATHALIE CÔTÉ



C'est un mardi soir pluvieux. Le palais de justice de Montréal se vide tranquillement, mais un groupe de parents est attendu au troisième étage. Ironiquement, c'est dans la salle destinée à la célébration des mariages qu'ils viennent entendre parler de rupture. Une séparation qui, quoi qu'ils espèrent, ne sera pas totale, car ils demeureront

PHOTO: STOCKPHOTO

parents à jamais. Dans un coin, on aperçoit une mère dont les yeux cernés et parfois voilés de larmes témoignent de l'épreuve qu'elle traverse. Plus loin, deux pères attendent le début de la rencontre les bras fermement croisés sur la poitrine, la mâchoire crispée. L'ambiance est lourde. Sur un écran, on peut voir d'autres parents arriver dans deux autres salles, à Québec et à Granby. Ils assisteront à l'atelier par vidéoconférence.

« Votre famille existe encore »

Peu après 18 h, le psychologue et médiateur Harry Timmermans s'avance devant ces parents qui ont mal à leur famille. « Vos émotions sont brisées et sont mauvaises conseillères, mais vous avez encore votre intelligence, et c'est à elle que je m'adresse, annonce-t-il d'emblée. Plus on en sait, mieux on réagit. » Pendant la rencontre, le coauteur

du livre *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant* (éditions du CHU Sainte-Justine) se servira d'exemples tirés de son expérience pour mettre des mots sur ce que ces personnes ressentent et sur ce qui les attend. « Vous vivez un stress énorme, souligne-t-il en mettant en garde contre le risque de détruire la relation parentale avec l'autre. Vous allez être d'un peu moins bons parents pendant un certain temps. C'est normal et temporaire. Souvenez-vous que votre famille existe encore, que c'est simplement une certaine forme de votre famille qui n'existe plus. Il faut orienter vos énergies vers la recherche d'une nouvelle forme de famille

qui sera meilleure que l'ancienne. » Il montre comment juguler les malentendus souvent responsables de tensions et comment communiquer avec l'ex-conjoint en évitant l'escalade. Tout

tante. « Imaginez-vous à 35 000 pieds d'altitude, dans un avion où vous pouvez voir le poste de pilotage, soumet-il à l'auditoire. Tout à coup, vous constatez que le pilote et le copilote ne s'enten-

« Environ le quart des enfants de la maternelle ont déjà vu leurs parents se séparer. »

au long de la soirée, il donne aux parents des pistes pour interpréter les différentes réactions que peuvent avoir leurs enfants. Il rappelle à quel point l'entente entre les parents est impor-

dent pas et que la bataille fait rage. Vous êtes envahi par une peur épouvantable et un sentiment d'abandon. Vous êtes dépendants d'eux comme les enfants le sont de leurs parents. »

Au Québec, près d'un mariage sur deux se termine par un divorce. Environ le quart des enfants de la maternelle ont déjà vu leurs parents se séparer. Pour tenter d'amoindrir le choc de la séparation parentale, le gouvernement offre depuis environ deux ans à Montréal cette conférence sur la parentalité après la rupture, d'une durée de 2 heures 30. Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'elle serait diffusée dans toute la province par vidéoconférence au courant de l'année 2012. Elle pourrait aussi devenir obligatoire pour les parents qui n'arrivent pas à s'entendre.

Quand les coparents s'engagent

Le psychologue Harry Timmermans a élaboré en ces termes une « charte de la coparentalité », qu'il propose comme base relationnelle entre deux coparents.

- * Chacun des parents croit que l'autre fait toujours de son mieux selon le meilleur intérêt de son enfant.
- * Chacun des parents croit que l'autre est toujours le meilleur gardien possible de l'enfant en cas d'imprévu.
- * Les parents se consulteront sur les grandes questions touchant l'orientation, l'éducation et la santé de leur enfant, et les documents sur ces thèmes seront accessibles à chacun des parents.
- * Les parents se partageront la charge économique de leur enfant en fonction de leurs moyens respectifs.
- * Chacun des parents entretiendra auprès de l'enfant une image positive de l'autre parent.
- * Les parents maintiendront entre eux une communication efficace au sujet de leur enfant.
- * L'enfant aura la liberté d'exprimer devant un parent l'amour qu'il a pour l'autre parent.

Une réduction des conflits

Voilà plus d'une quinzaine d'années que M. Timmermans propose cet atelier à ses propres clients, des parents qu'il voit en médiation ou qui réclament son expertise de psychologue devant les tribunaux dans une procédure de divorce. Avant que ce séminaire ne soit repris en 2009 pour un projet pilote gouvernemental, une étude avait été réalisée auprès des participants à de telles conférences dans quatre provinces canadiennes, et avait fait ressortir une diminution de leurs conflits sur la garde des enfants et sur les décisions les concernant,

même chez les parents qui avaient rapporté un haut degré de conflits au préalable. Les chercheurs ont aussi noté que ces ex-conjoints collaboraient mieux entre eux et que leurs enfants étaient davantage tenus à l'écart des disputes.

En ouvrant ce séminaire sur la coparentalité au plus grand nombre, le Québec reste fidèle à sa tradition de fournir un réel soutien aux parents qui se séparent. Depuis 1997, la province est en effet la seule au Canada — et l'un des rares endroits dans le monde — à offrir à tous les couples ayant des enfants à charge six séances de médiation gratuites. Les parents désunis qui souhaitent revoir leur entente ont aussi droit à trois séances. La rencontre d'information sur ce qu'est la médiation est même un passage obligé pour tous les parents qui veulent en découdre devant le juge. Entre 1997 et 2006, plus de 103 000 couples ont bénéficié du soutien d'un médiateur. Parmi ceux-ci, les deux tiers l'ont fait sans avoir entamé de procédure judiciaire.

Négocier en présence d'un médiateur

La médiation permet notamment d'en arriver à une entente sans devoir détruire l'image de l'autre devant un juge, grâce à l'intervention d'une tierce personne, impartiale, qui aide le couple à négocier un accord équitable. Il y a près d'un an, Sophie (nom fictif) a commencé à consulter une médiatrice avec son ex-conjoint pour réviser l'entente qu'ils avaient conclue lors de leur séparation il y a cinq ans, car ce dernier souhaite maintenant voir leurs enfants sur une base plus régulière. « J'ai l'impression de vivre un deuxième divorce, dit-elle. La colère passée refait surface... mais la médiatrice apporte en contrepartie de bons éléments de réflexion. Je trouve bénéfique que les enfants voient leur père. Mais je veux qu'ils aient une routine et une stabilité

dans la fréquence des contacts. » Ce sera l'un des points de la négociation entre elle et son ex-conjoint en compagnie de leur médiatrice.

Éviter la guerre

Bien que moins destructrice qu'une chicane devant un juge, la médiation demeure éprouvante. « C'est difficile pour les parents, confirme Catherine Clément-Talbot, avocate et médiatrice. Parfois, lors de la première rencontre, ils vivent encore sous le même toit. On discute d'abord des droits des enfants et du partage de la garde. Ensuite, on aborde la question des pensions alimentaires, puis de la séparation des biens. » Les volets financiers supposent parfois le recours à des experts, par exemple à un évaluateur pour fixer la valeur de la maison, ou à un actuaire pour discuter du fonds de pension. À la fin, si les parents en sont venus à un accord, le médiateur rédige un protocole d'entente qui pourra être entériné par un juge.

C'est en pensant aux enfants et pour réduire le plus possible leur douleur face à la séparation de leurs parents, que le gouvernement a résolu d'améliorer ses services en offrant des ateliers sur la coparentalité en plus des séances de médiation. À la fin de la soirée, au palais de justice de Montréal, l'ambiance n'est vraiment plus la même que deux heures et demie plus tôt. Plusieurs parents tendent au psychologue une main chaleureuse. « Dans le fond, on sait tout ça, mais c'est bon de se le faire rappeler, témoigne un père. Cela permet d'y voir plus clair pour aller de l'avant. » Sophie, quant à elle, croit que cette rencontre l'aidera à expliquer à ses enfants de 6 et 8 ans que leur père, presque totalement absent jusqu'à présent, a décidé de revenir dans leur vie. Un divorce ne sera jamais indolore, mais une entrée assumée en coparentalité contribuera certainement à en atténuer les souffrances. ●

Whirlpool®
APPAREILS
ELECTROMÉNAGERS

tout
simplement
efficaces

Voici les lave-vaisselles
les plus éconergétiques
de l'industrie*.



Les lave-vaisselles Whirlpool Gold®
(modèle n° WDT910SSYM montré)

••• Consomment presque 50 % moins d'eau et d'énergie**

••• Sont équipés de la technologie PowerScout®^{MC}, qui assure 2x plus de pouvoir couvrant afin de nettoyer même vos grandes casseroles sans trempage ni frottage



INSCRIVEZ-VOUS POUR COURIR LA CHANCE

de voir votre maison équipée d'électroménagers éconergétiques Whirlpool pour la cuisine et la lessive dans le cadre du Grand défi vert, une initiative de la marque Whirlpool pour encourager les Canadiens à adopter un style de vie plus écologique en réduisant leur consommation énergétique. Les Appareils électroménagers Whirlpool sélectionneront trois familles et suivront leur progrès en ligne.

Pour les détails du concours et pour y participer, visitez:
facebook.com/whirlpoolcanada

*D'après la consommation d'énergie moyenne annuelle publiée par RNCAN des modèles éconergétiques Whirlpool (modèles WDT** et WDP**) comparativement à la consommation des lave-vaisselles de marque populaire.

**Comparativement à un lave-vaisselle traditionnel fabriqué avant 2006.
Marque déposée / *Marque de commerce de Whirlpool, U.S.A. Emploi licencié au Canada par Whirlpool Canada LP. ENERGY STAR est une marque déposée appartenant au gouvernement des États-Unis.

Aucun achat requis. Le concours se termine le 6 février 2012. Pour participer et pour obtenir le règlement complet, rendez-vous sur facebook.com/whirlpoolcanada. Limite d'un bulletin de participation par personne. Le concours s'adresse aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence. Le prix comprend un choix d'appareils électroménagers Whirlpool* incluant un lave-vaisselle, une cuisinière non encastrée, un réfrigérateur et un ensemble laveuse et sècheuse, d'une valeur totale de 7 795 \$ (PDSF - Prix de détail suggéré par le fabricant. Les détaillants peuvent vendre à prix moindre). Pour être déclaré gagnant, le participant choisi devra répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus. Cette promotion n'est aucunement commanditée, encossée ou administrée par Facebook ni associée à celui-ci.